

RAPPORT DE PRESENTATION A LA CCSPL

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE DE CASTELNAUDARY

Ville de Castelnaudary

Depuis le 24 octobre 2022, et pour 3 ans fermes, avec la possibilité de 2 ans supplémentaires, le titulaire est la société SARL SEE BONNEFONT.

La société est composée de 6 salariés

- ▶ Les moyens techniques d'intervention:
- 2 plateaux + Panier
- □ 1 Plateau





2 Panier (dont 1 PL)



■ Une Grue PL

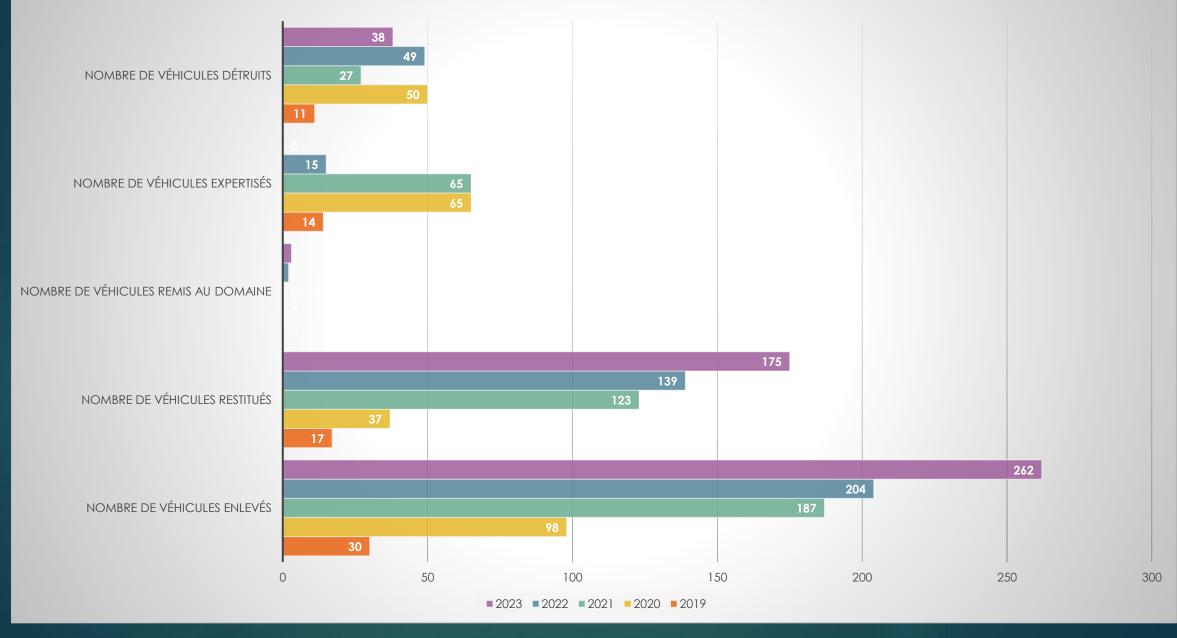


- ► Les caractéristiques de la concession:
 - d'une durée de 3 ans,
 - La délégation tire sa rémunération essentiellement des usagers à qui sont facturés les frais de fourrière dans les limites fixées par arrêté ministériel.
 - Le délégataire est agrée par la préfecture;
 - Le délai d'intervention est de 12 minutes en moyenne (contractuellement engagé pour 15 minutes)
 - Ouverture de la fourrière:
 - □ lundi au vendredi de 9h à 12h ainsi que les jours féries
 - □ Samedi de 8h30 à 12h

L'activité du concessionnaire a été progressive mais croissante sur la période des 3 dernières années. L'année 2019 n'est pas significative car l'activité a été arrêté à moins de 6 mois.

RAPPORT D'ACTIVITE 2019-2023					
Année	Nombre de véhicules enlevés	Nombre de véhicules restitués	Nombre de véhicules remis au domaine	Nombre de véhicules expertisés	Nombre de véhicules détruits
2019	30	17	0	14	11
2020	98	37	0	65	50
2021	187	123	0	65	27
2022	204	139	2	75	49
2023	262	175	3	0	38

RAPPORT D'ACTIVITE 2019-2023



La mise en place du SI Fourrière à partir d'avril 2022

- Obligatoire pour les fourrières d'Etat et facultatif pour les collectivités, la commune de Castelnaudary a fait le choix d'y adhérer.
- L'utilisation du SIF permet de :
 - de simplifier les procédures d'entrée, de sortie et de gestion des véhicules;
 - □ fournir une meilleure qualité de service aux usagers ;
 - d'alléger les tâches à accomplir pour les forces de l'ordre et les autorités de fourrière ;
 - de faire baisser les coûts d'indemnisation des gardiens de fourrière.
- Le SI fourrière à eu pour autre gros avantage de supprimer les frais d'expertise de 28€ à la charge de la commune.

MONTANT FINANCIER DE LA DSP

- Dans le cadre de la future DSP, Il avait été demandé par la CCSPL une présentation plus en détail des enjeux financier:
- Ainsi, dans le cadre de l'exploitation de la DSP:
 - Les véhicules restitués ont permis de dégager 21 827,25 € ventilés de la façon suivante:
 - ➤ 21 222,25€ de montant de remorquage
 - ▶ 645,00€ de montant de gardiennage
 - Les véhicules détruits: 2 280 €
 - ▶ Soit un montant total de rémunération par l'exploitation de : 24 104,25 €

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE ATTENTION